

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 juillet 2023 à 19 h 00
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Pierre TRAMONT, Maire,

Excusée :

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- SAMAR Muriel, conseillère municipale (procuration à Céline QUESSETTE),
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal (procuration à Pierre TRAMONT).

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Réfection piste pastorale : devis,
- Questions diverses.

* * * *

DEVIS RÉPARATION PISTE PASTORALE
Annule et remplace la délibération n° DE 2023-044

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise SOARES d'un montant de 17 925.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation des travaux.